

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Nouveau régime forestier CONSENSUS AU SOMMET : UN VIRAGE VERT S'IMPOSE

Québec, 12 décembre 2007 — Le mouvement environnemental québécois a trouvé de nouveaux alliés lors du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, où il a été question de mettre en œuvre plusieurs recommandations clés du rapport Coulombe. En effet, les participants du Sommet ont fait consensus sur la nécessité d'accélérer l'établissement du réseau d'aires protégées, de s'engager concrètement dans l'aménagement écosystémique et de certifier le territoire forestier public.

Au fil des discussions des derniers mois et lors du Sommet, les groupes environnementaux ont constaté que plusieurs de leurs préoccupations étaient partagées par les intervenants du milieu forestier et que plusieurs de leurs pistes de solutions ont été accueillies favorablement.

Les discussions sur les aires protégées démontrent à quel point la perception a évolué au sein de la société civile et que l'établissement d'un réseau d'aires protégées crédible à l'échelle internationale fait partie de la solution pour le secteur forestier. Bien que l'ensemble des intervenants ne soient pas encore prêts à s'engager envers la protection d'au moins 12 % de la forêt boréale, conformément à nos engagements internationaux et au rapport Coulombe, tous ont reconnu le besoin d'accélérer radicalement la cadence pour atteindre l'objectif de 8 % d'aires protégées avant la fin de l'année 2008 et de bonifier ensuite le réseau afin de compléter les carences, tant pour la représentativité des écosystèmes que pour les espèces menacées comme le caribou forestier.

L'aménagement écosystémique et la gestion intégrée des ressources ont fait l'objet de nombreuses discussions entre les intervenants. Malgré les divergences sur les modalités, les participants ont reconnu l'importance de changer la planification et les pratiques sur le terrain pour mieux intégrer l'ensemble des valeurs et des usages reliés à la forêt. Une panoplie de mesures, notamment des projets pilotes, est proposée dans les différents documents du Sommet afin que la forêt soit gérée comme un tout.

La certification environnementale de l'industrie forestière s'est également imposée comme un incontournable afin d'accéder aux marchés internationaux. Plusieurs intervenants ont clairement démontré une préférence pour la norme FSC (Forest Stewardship Council), car en ce moment, cette norme est celle qui offre le plus de garanties pour un aménagement forestier durable. Il a été demandé que le gouvernement réduise les obstacles et mette en place des mesures incitatives pour favoriser l'implantation de la certification sur le territoire québécois.

À plusieurs reprises lors du Sommet, les groupes environnementaux ont eu à se prononcer sur un concept d'aménagement intensif de la forêt, dont l'objectif serait de doubler la valeur des produits de la forêt d'ici 25 ans. Malgré l'aspect prometteur de ce concept, plusieurs questions fondamentales méritent d'être éclaircies avant de pouvoir envisager certaines formes plus « artificielles » de sylviculture. Notons que l'établissement du réseau d'aires protégées et la mise en place de l'aménagement écosystémique représentent deux conditions préalables à toute intensification de l'aménagement forestier. Dans tous les cas, des balises claires et précises pour cette intensification devront faire l'objet d'une consultation publique du BAPE avant de se lancer dans pareille aventure.

Le mouvement environnemental souhaite également un virage vers une gestion forestière qui miserait davantage sur les objectifs que sur une approche normative. Pourvu que l'indépendance des professionnels soit bien entendu assurée et que l'imputabilité du ministre reste entière.

En terminant, les groupes environnementaux demandent que le virage vert réclamé par les participants à ce Sommet se matérialise, sans équivoque, dans le Livre vert que promet d'ici quelques semaines le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ainsi, le nouveau régime forestier répondra plus adéquatement aux différents enjeux liés à la conservation de la biodiversité.

— 30 —

Plus de renseignements : Mylène Bergeron (418-933-2031)

Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT), Richard Desjardins

Greenpeace, Mélissa Filion (514-581-8216)

Mouvement Vert Mauricie (819-532-1717)

Nature Québec, Louis Bélanger (418-933-2031) membre du comité contenu

Regroupement écologique de Val d'or et ses environs (RÈVE) Henri Jacob (819) 825-1466 p.233

Regroupement national des Conseils régionaux en environnement (RNCREQ), Daniel Groleau, membre du chantier Intensification de l'aménagement (418-480-7016)

Réseau québécois des groupes écologistes Maude Prud'homme (514-392-0096)

Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec (SNAP), Jean-François Gagnon, membre du chantier Aires protégées (514-278-7627)

SOS Levasseur, Jordane Roy-Leblanc

WWF-Canada, Gaétane Boisseau (514-257-6126)